

M. de Bonnay. Je prie l'Assemblée de vouloir bien entendre la défense, comme elle a entendu l'accusation. Je dois à l'Assemblée un compte très clair de ma conduite.

J'étais mardi à la campagne, à 4 heures de Paris, sur la route de Pontoise. A 11 heures, deux particuliers arrivèrent de Paris dans la maison où j'étais, m'apprirent le départ du roi et de la famille royale et nous dirent que Paris était dans un état de désordre tel qu'on pouvait croire ou craindre dans le premier mouvement... (Murmures.)

Un membre : Ou qu'on désirait.

M. de Bonnay. J'ignorais, et je ne pouvais prévoir que personne désirât le trouble et la confusion, car ceux que l'on pourrait en accuser seraient ceux qui auraient plus lieu de le craindre. J'avais deux domestiques. J'envoyai l'un à Paris et l'autre à Versailles, aux écuries des gardes du corps dont les chevaux sont la propriété. Je voulais avoir un cheval de chasse. Je donnais à ce domestique un billet pour le commandant de notre équipage, et je demandais l'Incertaine, parce que c'est une jument que je montais de préférence et qu'elle a un trot plus déterminé. (Rires et murmures.)

Je reprends le récit des faits. L'homme que j'avais envoyé à Paris ne put pas revenir dans la soirée, parce que les passages étaient fermés, celui que j'avais envoyé à Versailles ne put pas revenir pour la même raison. Le mercredi matin, l'homme que j'avais envoyé à Paris, ayant pu s'échapper, vint me joindre à 11 heures. Il me dit que l'Assemblée avait repris et continué ses séances, que Paris était calme. A 11 heures 10 minutes je me rendis directement à Paris, d'où je n'ai pas bougé depuis.

Je prie l'Assemblée de considérer deux choses : l'une, que je n'ai demandé un cheval que longtemps après le départ du roi. Il est inutile de dire que je n'étais pas de connivence ; l'autre, que du moment où j'ai su que l'Assemblée avait repris ses séances, je me suis rendu à mon poste.

Plusieurs membres : Elle ne les a pas quittées.

M. de Bonnay. On m'interrompt sur un terme qui paraît impropre : a repris ses séances, j'aurais dû dire : est restée réunie. Je ne veux pas chicaner là-dessus. Je dis donc, Monsieur le Président, que je me suis rendu à mon devoir, du moment qu'il m'a été possible de le remplir. Je n'ai point attendu les nouvelles d'un cheval qui me devenait inutile. Quant au cheval que j'ai demandé, je déclare à Monsieur le Président que si Paris se fût trouvé dans un état tel qu'on devait le craindre, s'il n'eût été empêché par le zèle et l'activité de la garde nationale et de tous les citoyens, je doute qu'il y eût un homme qui eût tenté d'y rentrer. (Rires ironiques à gauche.)

J'ignore, Monsieur le Président, si l'on peut, de quelque manière que ce soit, interpréter défavorablement la précaution que j'ai prise. Je crois que ceux qui voudraient le faire d'une manière peu convenable ne s'adresseraient pas à moi pour me le dire. (Rires et murmures.)

J'ignore encore, Monsieur le Président, comment on peut induire de ces faits que les gardes du corps sont plus attachés à la personne du roi qu'à la patrie. Je déclare que j'ai toujours regardé le roi et la patrie comme indivisibles, et que rien au monde ne me les fera séparer. Et je ne puis répéter que ce que j'ai déjà dit et ce que je dirai toujours, c'est qu'ayant fait un vœu, ayant fait serment de mourir pour l'un et l'autre, celui des deux qui m'eût demandé mon entremise, qui eût requis mon bras, l'eût obtenu sans la moindre difficulté. (Rires ironiques et murmures.)

M. Goupil-Préfeln. Je demande que M. de Bonnay prête son serment.

M. de Bonnay. Conformément au serment que j'ai prêté, je déclare que partout où le devoir m'appellera, soit pour la nation, soit pour le roi, je volerai également à eux, et si le roi m'avait appelé à ses conseils, je lui eusse conseillé de ne pas partir. Mais s'il m'avait ordonné de le suivre, je répète encore que je serais mort à ses côtés, et que je me serais glorifié de mourir pour sa défense.

(Murmures à gauche. — Applaudissements à droite.)